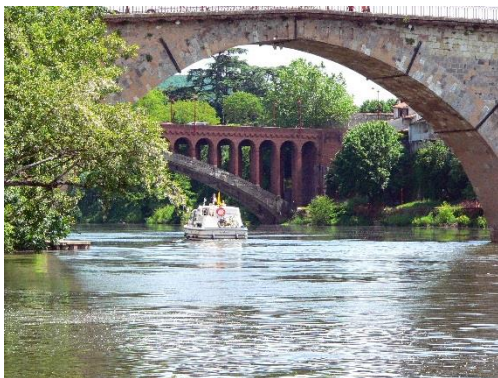


Etude programmatique pour la valorisation et l'aménagement des berges du Lot



RAPPORT DE PRESENTATION au Groupe d'Action Locale

Programme LEADER « Vallée du Lot 47 »

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat

Adresse : Haras National - Place des Droits de l'Homme, 47 300 Villeneuve-sur-Lot

Tél fixe : 05 53 49 66 80

Contact : Virginie ROLAND

Mail : vroland@grand-villeneuvois.fr

Objectif opérationnel de la stratégie Leader “Vallée du Lot 47”

3.1 : Améliorer la valorisation du Lot, des cours d'eau et des plans d'eau

1- PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE



Localisation et caractéristiques

Traversé par le Lot, le Grand Villeneuvois est situé dans la partie nord-est du Lot et Garonne. La communauté d'Agglomération est composée de 19 communes représentant un bassin de population comptant 50 265 habitants. Le Grand Villeneuvois s'organise autour de l'agglomération de Villeneuve sur Lot, sous-préfecture et deuxième ville la plus peuplée du département.

Origine et objectifs du projet :

En 2014, une charte paysagère réalisée par le Cabinet CREHAM faisait émerger comme enjeu l'affirmation du caractère central et structurant du Lot dans le paysage du Grand villeneuvois.

La Charte Paysagère révélait le potentiel paysager et patrimonial de cet espace :

- richesse patrimoniale le long du Lot (Château de Rogé, Bastide de Villeneuve, Château de Favols, site de Campagnac...);
- méandres en coude qui permettent d'avoir des points de vue ;
- un paysage remarquable par sa diversité agricole ;
- une voie verte accessible qui constitue le point de départ d'un itinéraire cyclable à développer.

La Charte révélait également le caractère sous exploité de cet espace :

- un manque d'aménagements sur les berges du Lot offrant un lien physique avec la rivière (cheminements, aire de pique-nique, ponton, belvédère) ;
- des accès grand public insuffisants et sous aménagés ;
- des espaces délaissés où la végétation obstrue les perspectives et rompt le lien visuel avec le Lot ;
- des circulations douces (voie verte et vélo route) qui permettent d'accéder jusqu'aux abords du Lot mais qui mériteraient d'être prolongées et organisées en circuit en liaison notamment avec la voie verte.

Aussi, la Charte inscrivait dans le cadre de son engagement n° 3, la mise en œuvre d'une étude patrimoniale et paysagère à l'échelle du corridor paysager du Lot en vue de sa mise en valeur.

Deux actions étaient énoncées pour y parvenir :

- *Mettre en oeuvre une étude paysagère et patrimoniale à l'échelle du corridor paysager du Lot en vue de sa mise en valeur ;*
- *Aménager les bords du Lot, points de vue, lieux remarquables, ensembles architecturaux ou paysagers et favoriser l'accessibilité de ce patrimoine.*

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des conclusions de cette charte paysagère.

2- NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

La CAGV souhaite disposer d'une étude programmatique sur un périmètre global regroupant les 7 communes de la CAGV bordant le Lot (d'Est en Ouest):

- Villeneuve-sur-Lot
- Le Lédats
- Bias
- Casseneuil
- Sainte-Livrade-sur-lot
- Saint-Etienne-de-Fougères
- Fongrave

Cette étude a pour objectif de guider les élus de chacune de ces communes en permettant à terme, d'appuyer le développement économique et touristique sur cet élément majeur du paysage local qu'est le Lot.

Cette étude sera confiée à un cabinet d'étude ayant des compétences obligatoires en paysage et en urbanisme. Des compétences facultatives en bureau d'étude d'Etudes Environnement, Bureau d'Etudes VRD ou Ingénierie du développement touristique seront un plus indéniable dans l'objectif d'apporter une réponse globale aux enjeux d'aménagement des bords de Lot.

La réalisation de cette étude permettra à la collectivité :

1/ de disposer d'un diagnostic paysager, architectural, des voies et chemins, etc.

2/ d'établir sa stratégie globale d'aménagement et de développement touristique de la vallée du lot au sein du territoire de la CAGV, sur plusieurs années (définition des actions à mener à court et moyen terme) et de préciser l'enveloppe financière prévisionnelle des actions retenues.

L'enjeu final de cette étude est de disposer d'un schéma directeur permettant d'établir une programmation et une hiérarchisation des aménagements à réaliser. Ces aménagements ont

pour but de favoriser le développement des activités de tourisme et de loisirs le long du Lot.

Les objectifs de cette étude sont donc multiples et peuvent ainsi être définis :

En termes d'aménagement touristique :

- bénéficier d'un programme commun et cohérent d'aménagement des bords de Lot sur l'ensemble du territoire de la CAGV ;
- offrir à la CAGV et à chaque commune des préconisations pour l'aménagement de chaque site en bord de Lot ;
- permettre le développement de circuits (à pied, à vélo ...) bien identifiés pour l'ensemble des promeneurs et des touristes et donc permettre à l'office de tourisme de communiquer sur ces circuits.

En termes de retombées économiques :

- renforcer l'attractivité touristique du Grand villeneuvois et donc bénéficier de retombées économiques en matière touristique au travers d'une fréquentation accrue ;
- inciter les acteurs privés (loueurs de vélo ou de bateaux) à investir sur le Villeneuvois et donc à consolider l'offre en matière touristique.

En termes de préservation du cadre de vie et de renforcement de l'image du territoire :

- améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser une réappropriation du lien avec la rivière Lot ;
- valoriser et conforter l'image et la communication du territoire sur un des éléments forts de notre territoire qu'est Le Lot.

3- DESCRIPTIF DU PROJET :

Cette étude doit permettre :

- de disposer d'un **diagnostic paysager et architectural** le long de cette vallée (qui s'appuiera en partie sur des études déjà conduites : charte, PLU, PLUi...) permettant notamment la reconnaissance : de séquences paysagères ou urbaines présentant une identité propre, et d'un patrimoine non protégé par une inscription au titre des monuments historiques ou une zone de protection ;
- la **mise en valeur de sites particuliers** (à identifier dans le cadre de l'étude) : aménagement des berges, cônes de vue à réouvrir... pour affirmer la présence du lot depuis ce fond de vallée mais aussi pour favoriser le développement d'activités sur la rivière (navigation de loisirs, aviron...);
- la **mise en circuit de ce territoire** (circuit de découverte de la vallée, circuit vélo-route, voie verte, parcours piéton, liaisons à créer...).

Aussi, cette étude sera découpée principalement en 2 phases :

- a) Une **première phase de diagnostic** permettant de répertorier les éléments architecturaux, paysagers, agricoles, etc. qui font l'identité et l'intérêt de ce territoire,
- b) Une **seconde phase définissant un plan programme** permettant de :
 - **Disposer d'un plan d'aménagement** de l'ensemble des sites à aménager et des parcours à créer de manière à comprendre l'articulation des sites entre eux et les grands principes d'aménagement proposés ;
 - **Définir des circuits de découvertes** : circuits pédestres, cyclables ou autres (nautique ou d'agrotourisme par exemple) qui permettraient la découverte des bords du Lot en lien avec

les circuits existants (voie verte et Véloroute). L'objectif est de créer plusieurs circuits permettant une découverte facilitée de la vallée du Lot en combinant un ou plusieurs modes de déplacement.

- **Etablir un cahier de recommandations** relatif aux aménagements à réaliser aux abords du Lot. Il compilera les prescriptions définissant de façon qualitative les principes d'aménagement et les ambiances escomptées.

Celui-ci devra proposer pour les éléments de liaisons (parcours, cheminements...) :

- la nature des cheminements (matériaux, composition, dimensionnement),
- la palette végétale pouvant être mise en place,
- le mobilier urbain (matériaux, couleurs, style),
- le type d'éclairage envisagé,
- la signalétique à mettre en place (matériaux, couleurs, style).

- **Disposer de « fiches-actions » par site** : Proposer pour chacun des sites identifiés (comme présentant un intérêt ou un potentiel) un principe d'aménagement (niveau esquisse)

Une troisième phase sera consacrée à une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier situé entre la halte nautique et l'ancienne écluse sur la commune de Villeneuve sur Lot. La commune souhaite rapidement faire ses travaux tout en respectant les préconisations énoncées dans le cadre de cette étude. Cette mission de maîtrise d'œuvre sera réalisée parallèlement à la phase 1 de diagnostic.

Modalités d'organisation :

L'ensemble de cette étude est gérée par le maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV). Un comité de pilotage regroupant des élus, techniciens et des acteurs institutionnels sera chargé de son suivi. Ainsi, le SMAVLOT, le CAUE, et l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois seront associés à cette démarche.

4- INNOVATION ATTENDUE PAR LE PROJET

Plusieurs aspects de cette étude pourront avoir un caractère innovant dans le sens où ses propositions pourraient inclure des propositions d'aménagement jusqu'ici peu présentes le long du Lot.

Tout d'abord, il s'agit de la première étude à l'échelle de la CAGV et donc des 7 communes concernées pour une programmation commune et une mise en cohérence des aménagements en vue de favoriser la fréquentation des bords de Lot. La réalisation de cette étude à l'échelle intercommunale permettra d'avoir une réflexion sur l'ensemble des 7 communes et d'organiser des circuits et des complémentarités entre les offres de chaque commune.

La mise en œuvre de cette étude sera également l'occasion de développer une valorisation pédagogique de certains espaces permettant ainsi d'allier ballade touristique et information paysagère ou historique (ex : panneaux pédagogiques sur l'histoire des moulins ou des écluses). Cette valorisation pédagogique pourra être une vraie valeur ajoutée pour ce projet car une telle démarche n'existe pas sur notre territoire.

De plus, une des innovations de cette étude pour notre territoire, c'est son caractère relativement complet en essayant d'appréhender l'ensemble des éléments qui doivent être pris en compte pour une valorisation réussie (aspect paysager, architectural, tourisme).

5- CALENDRIER

Le délai global de l'étude est fixé à 11 mois environ (de février à décembre 2017), phasé comme suit :

- Appel public à la concurrence : du 29 novembre au 13 janvier 2017
- Choix du prestataire : début Février 2017
- Phase 1 – Diagnostic et Enjeux – De Février à juin 2017
- Phase 2 – Définition du Programme d'aménagement - De juillet à décembre 2017
- Phase 3 – Etude de maîtrise d'œuvre pour le cheminement piétonnier sur Villeneuve / Lot – De Février à Juin 2017

Les premiers aménagements réalisés dans le cadre de l'étude devraient commencer en octobre 2017 et concerneront donc les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sur la rive gauche de la bastide de Villeneuve sur Lot.

6- ESTIMATIF DES DEPENSES

La CAGV récupèrera la TVA puisqu'il s'agit d'une étude financée sur le budget investissement.

Détail des dépenses (en €)	Coût HT	Montant éligible Leader*
Etude programmatique phase, 1 et 2	40 000 €	40 000 €
Etude de maitrise d'œuvre - phase 3	8 000 €	
Total	48 000 €	40 000 €

7- PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF

L'assiette maximum éligible aux subventions LEADER pour ce type de projet est de 40 000€ avec un Taux Maximum d'Aides Publiques de 80% pour une collectivité.

Plan de Financement estimatif				
	Subvention	Montant (HT)	% sur assiette éligible	% TOTAL
Assiette Leader	LEADER	16 960 €	42,4 %	39,3 %
	Fonds de concours	2 222 €	5,6 %	5,1 %
	FNADT	13 333 €	33,3 %	30,9 %
	Autofinancement	7 485 €	18,7 %	17,3 %
	TOTAL assiette éligible	40 000 € HT	100 %	92,6 %
Hors assiette Leader	Fonds de concours	178 €		0,4 %
	FNADT	1 067 €		2,5 %
	Autofinancement communal	1 955 €		4,5 %
	TOTAL hors assiette éligible	3 200€ HT		7,4 %
TOTAL Projet		43 200 € HT		100%